



Un périmètre d'intervention étendu pour l'Équipe Mobile de Gériatrie

Publié le lundi 02 octobre 2017

Créée en novembre 2013, l'Équipe Mobile de Gériatrie devient extra-hospitalière et voit son périmètre d'intervention et ses missions élargis aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) ainsi qu'à domicile, sur les secteurs Nord du département. Pluridisciplinaire, l'équipe est composée d'un gériatre, d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'une secrétaire médicale.

” Être l'interface de la ville et de l'hôpital pour optimiser la prise en charge de la personne âgée dans son parcours de soins

Les missions de l'équipe mobile

En EHPAD / SSR / ESMS

- > Faire une évaluation gériatrique du résident
- > Aider à l'orientation du résident dans la filière gériatrique
- > Accompagner les équipes soignantes dans les situations de crise
- > Prévenir et éviter les hospitalisations aux urgences et les ré-hospitalisations précoces
- > Proposer des formations aux équipes soignantes autour de la prise en charge globale des résidents

À domicile

- > Apporter au médecin traitant une évaluation gériatrique pluridisciplinaire
- > Proposer des solutions alternatives à l'hospitalisation
- > Éviter les hospitalisations aux urgences
- > Aider à anticiper les situations de crise
- > Mettre en place des actions de prévention (nutrition, plaies, douleur, chute)
- > Proposer des solutions d'adaptation de l'environnement.

Une évaluation gériatrique standardisée

- > Détecter les syndromes gériatriques et les fragilités de la personne
- > Évaluer les fonctions cognitives, la marche, la nutrition, la continence, les déficits sensoriels, la iatrogénie, la douleur, les troubles cutanés, la fragilité sociale, les troubles du comportement
- > Proposer des recommandations à la personne et à son environnement

Qui peut contacter l'équipe mobile ?

A l'hôpital

- Les médecins
- Les professionnels de santé (après accord du médecin du service)

En EHPAD

- Le médecin traitant (en concertation avec le médecin coordonnateur)
- Le médecin coordonnateur ou l'infirmière référente (en accord avec le médecin traitant).

À domicile

- Le médecin traitant
- Tous les professionnels œuvrant autour de la personne (après accord du médecin traitant).

Equipe mobile de gériatrie
eh.emg@ch-perpignan.fr
04 68 61 67 21 (9H - 12H30)